Dossiers de demandes d'autorisation de construire CDPENAF du 28 février 2023

Liste des dossiers d'autorisations de construire

N°	Commune	Nature travaux	Avis service reçu			
				SADR		SEEF
1	GRENEVILLE EN BEAUCE DP 045 160 22 N0018	Construction d'un poste électrique	02/02/23	Favorable – pas de consommation de terres agricoles	17/01/23	RAS
2	PRESNOY PC 045 256 22 00003	Construction de 30 ombrières photovoltaïques	02/02/23	Favorable : EA en activité < 1 ha : non soumis à doctrine PV	17/01/23	Favorable
3	BEAUNE LA ROLANDE PC 045 030 22 00011	Création d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et d'espaces de pique-nique sur aire d'autoroute	02/02/23	Favorable – pas de consommation de terres agricoles	07/02/23	RAS
4	SIGLOY PC 045 311 22 J0005	Aménagement d'une grange en local commercial (changement de destination)	03/01/23	Favorable – exploitant agricole en activité, sur le siège de l'exploitation	?	RAS
5	PRESNOY PC 045 256 22 00004	Construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque	07/02/23	Favorable : Exploitant agricole en activité	07/02/23	RAS
6	CRAVANT PC 045 116 22 Y0007	Construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque	13/01/23	Favorable – exploitant agricole en activité	07/02/23	RAS
7	THIMORY PC 045 321 22 L0008	Installation de 12 box pour chevaux	23/01/23	Favorable – pas de consommation de terres agricoles	?	Favorable
8	BRIARE PC 045 053 22 00016	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol	02/02/23	Favorable – pas de consommation de terres agricoles	06/02/23	Favorable, le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau et les enjeux semblent faibles. Il faut toutefois faire attention à bien mettre en place la séquence ERC pour l'avifaune pour les travaux sur la végétation. L'éclairage et des travaux nocturnes sont à proscrire.
9	NARGIS PC 045 222 22 00008	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol	09/01/23	Favorable: dossier vu en pôle EnR, dossier soumis à EPA et CCA. Projet intéressant qui s'inscrit dans la doctrine PV du Loiret, fait partie d'un projet agricole innovant. Il sera intéressant d'avoir un suivi à long terme de ce projet pour voir s'il peut-être qualifié d'agri-voltaïsme.	16/01/23	Note CDPENAF: -1, avis favorable. Avis PC: Projet d'agri-photovoltaisme sur 29 ha (tables verticales) hors zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Projet ne nécessitant pas de défrichement ni de dérogation espèces protégées. Enjeux milieux naturels faibles, accès implantés dans la parcelle agricole. Les chiroptères observés sur site empruntent essentiellement des axes de déplacement le long des lisières boisées. Trois espèces d'oiseaux de milieux ouverts ont été

	identifiés : alouette des champs, bruant proyer et perdrix se reproduisent potentiellement sur site. Néanmoins les impacts résiduels sont non significatifs au regard des capacités de report disponibles.
	Mesures d'évitement à l'échelle du site (balisage d'espèces), de mesures de réduction (travaux en période de moindre impact) permettant d'aboutir à un impact résiduel non significatif. Une mesure de suivi de la haie implantée en lisière forestière est prévue à 1, 2, 3 et 5 ans après le début de l'exploitation.
	Continuité assurée pour la petite faune au niveau de la clôture du parc puisque ce sera un grillage à mouton. Parc non éclairé la nuit (trame noire).
	N'ayant pas de recul sur l'impact des panneaux verticaux sur l'avifaune et les chiroptères, un suivi des mortalités par collisions pourrait être suggéré.